

EUROPE ÉCOLOGIE

Donnons vie à l'Europe.

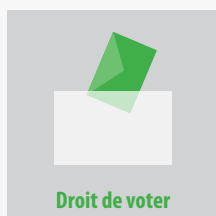
Les droits des citoyens européens

DES CHIFFRES

- 16 % des pétitions soumises au Parlement européen concernent l'environnement.
- 3 % de la main-d'œuvre de l'UE, soit 6,5 millions de personnes, vit dans un autre État membre. En tête : Roumains, Irlandais et Portugais.

NOS PROPOSITIONS

- Création de listes transnationales pour les élections européennes, et élection du président de la Commission au suffrage universel direct.
- Élargissement des possibilités de saisine de la Cour de justice de l'Union européenne par les citoyens.
- Contrôle démocratique des organes de coopération de police et de justice pour vérifier qu'ils respectent les libertés publiques.



LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE : UN ACQUIS IMPORTANT

La citoyenneté européenne a été introduite par le traité de Maastricht en 1992. Elle complète la citoyenneté nationale, sans la remplacer, et a permis l'apparition de nouveaux droits garantis par les traités et la Charte des droits fondamentaux.

Ces différents droits s'insèrent dans le cadre de la politique européenne de liberté, de sécurité et de justice.

• Droit de circuler, de travailler et d'étudier dans l'Union européenne

Les citoyens doivent justifier de ressources suffisantes pour s'installer dans un autre État.

• Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes dans un autre État membre de résidence.

• Droit de pétition devant le Parlement européen

Le Parlement examine les requêtes et met en évidence une violation des droits d'un citoyen européen.

Exemple : pétitions sur la protection des consommateurs, les discriminations ou l'environnement.

• Droit d'initiative citoyenne

Un million de citoyens européens peuvent demander à la Commission européenne d'élaborer une nouvelle loi.

Exemple : l'ONG Right2water a soumis une initiative citoyenne pour l'accès à l'eau et l'assainissement.

• Droit d'adresser une plainte au Médiateur européen

Il enquête sur les plaintes contre les institutions européennes.

Exemple : enquête pour déterminer si Frontex, l'agence de contrôle des frontières extérieures, respecte bien des droits fondamentaux.

• Protection consulaire

Lorsque qu'un État n'est pas représenté dans un pays tiers, la protection consulaire de ses citoyens est assurée par un autre État membre.

Exemple : en Libye en 2011, la Hongrie a évacué une soixantaine d'autres citoyens européens en même temps que ses propres ressortissants.

• Droit d'écrire aux institutions européennes et d'obtenir une réponse dans la langue de son choix.

• Droit d'accès aux documents des institutions européennes.

L'Europe doit progresser dans le sens d'une justice qui protège et renforce les droits et libertés des citoyens.